

Vu pour être annexé à la délibération n° 1702

Conseil communautaire du 11 juin 2018

Le Président,

Louis VILLARET

RAPPORT 1 - 6 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONCERTATION ORGANISÉE AUTOUR DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) OCCITANIE 2018-2022	
AVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.	

VU le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé ;
VU le code de la santé publique et notamment son article R.1434-1 ;
VU l'avis rendu par le comité du SYDEL en date du 4 mai 2018.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie est en cours d'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) fixant les orientations à 10 ans et les objectifs opérationnels à 5 ans.

Le PRS est composé du Cadre d'Orientation Stratégique (COS), du Schéma Régional de Santé (SRS) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS). Il est consultable au siège de la communauté de communes.

L'ARS Occitanie a publié le 20 février, un avis de consultation pour le PRS, pour une durée de trois mois, à destination des autorités suivantes :

- la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA),
- les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA),
- le Préfet de Région,
- les collectivités territoriales de la Région,
- le conseil de surveillance de l'ARS.

A l'issue de la consultation, le PRS Occitanie sera arrêté par la Directrice Générale de l'ARS.

Pour rappel, c'est la commission « Santé » du SYDEL Pays Cœur d'Hérault qui travaille depuis plusieurs mois sur un diagnostic local de santé actualisé. Aussi, il a été convenu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) formule par délibération un avis sur les points d'analyse relevés par la commission « Santé » et, plus globalement, sur le PRS.

I/ Retour sur l'analyse de deux composantes du PRS par les élus du SYDEL : le Cadre d'Orientation Stratégique et le Schéma Régional de Santé

Les élus du SYDEL ont souhaité exprimer les points d'analyse suivants :

- Une ambition : « Mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables », qui tient compte d'un **enjeu majeur**, mais dans laquelle d'autres **grands enjeux régionaux** (mortalité prématurée, vieillissement, dépendance et autonomie...) auraient pu également être évoqués.
- L'une des « clés pour réussir » centrée explicitement sur les **territoires** (« *Le déploiement du PRS dans tous les territoires* »), mais qui pourrait contenir **davantage** de **précisions** : comment définir une stratégie locale de santé ? Quelle articulation avec l'ensemble des politiques publiques sur les territoires ? Quelle implication des collectivités territoriales ?...
- Des priorités opérationnelles qui **correspondent** en grande partie aux besoins du Cœur d'Hérault, mais qui peuvent sembler en décalage avec des projets structurants **peu nombreux** et **plus restreints** (notamment en termes de thématiques et de publics cibles), ce qui pourrait limiter le développement d'une **approche globale en santé publique**.

- Une structuration en **parcours de santé**, qui devrait favoriser une approche par **public prioritaire**, mais qui pourrait intégrer davantage de **transversalité**.
- Un **large spectre** d'acteurs recensés au sein des projets structurants, mais auxquels on accorde un rôle qui peut sembler relativement **limité**.
- Le Contrat Local de Santé :
 - L'une des « clés pour réussir » du cadre d'orientation stratégique, et qui serait la **déclinaison** du Projet Régional de Santé sur le territoire ?
 - Une vision qui ne semble **pas correspondre** tout à fait aux démarches de CLS menées jusqu'à présent en ex-Languedoc-Roussillon, où le CLS était une déclinaison de l'**ensemble des politiques de santé**, un dispositif d'élaboration et de mise en œuvre d'une **stratégie locale de santé partagée**, encadrée par une gouvernance **multi-partenariale**.

II/ Positionnement global du Pays Cœur d'Hérault

Les élus du SYDEL ont souhaité souligner la **spécificité** du Cœur d'Hérault au sein de la région Occitanie :

- Une **croissance démographique** importante et soutenue,
- Des indicateurs de **santé** et de **précarité** parfois plus **préoccupants** qu'aux niveaux départemental, régional et national,
- Un territoire **multipolaire**, caractérisé par d'importantes **disparités** entre les différentes zones qui le composent,
- Des communes **éloignées** du système de santé, et des problématiques de **mobilité** prégnantes,
- Un territoire qui est globalement **insuffisamment doté** dans le domaine de la santé, notamment en termes d'**équipements sanitaires** (absence de maternité, de service de chirurgie et de service d'urgence, 97% des séjours hospitaliers réalisés en dehors du territoire...) mais également dans d'**autres domaines** (offre de prévention, offre médico-sociale...).

Au vu de ces constats, les élus s'accordent pour demander à ce que l'Agence Régionale de Santé Occitanie prenne bien en compte les spécificités du Cœur d'Hérault, en apportant des réponses adaptées au territoire, dans le cadre du Projet Régional de Santé et de sa future application.

Enfin, les élus du SYDEL s'accordent sur les **priorités** suivantes, pour les cinq ans à venir, afin d'améliorer la santé de la population :

- **Maintenir** l'offre de santé globale existant sur le territoire,
- **Développer** de nouveaux services adaptés à la croissance démographique et aux besoins locaux,
- **Favoriser** l'accès à la prévention, aux droits, et aux soins de la population.

III/ Futur Contrat Local de Santé

Les élus du SYDEL sont favorables à la **poursuite** des démarches entamées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2013-2018.

En croisant les **besoins** repérés dans le cadre du **diagnostic local** de santé du Cœur d'Hérault réalisé en 2017-2018 et les **priorités** du **Projet Régional de Santé** Occitanie 2018-2022, les élus identifient **dix thématiques** communes, sur lesquelles il semblerait pertinent de se pencher dans le cadre du futur Contrat Local de Santé :

- Organisation des soins primaires,
- Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales,
- Transformation numérique en santé,
- Santé environnementale,
- Prévention et promotion de la santé,
- Vieillesse,
- Personnes en situation de handicap,
- Cancer,

- Santé mentale,
- Santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes.

Afin de s'assurer de la prise en compte des besoins et de l'adaptation des actions mises en œuvre, le Pays Cœur d'Hérault souhaite également aboutir à la création d'un véritable observatoire de la santé sur le territoire, dans le cadre de Contrat Local de Santé, et dans la continuité de la mise à jour du diagnostic local de santé effectuée en 2017-2018.

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'émettre un avis favorable sur les recommandations émises par la commission Santé du SYDEL et, plus globalement, sur le projet régional de santé Occitanie 2018-2022,
- d'autoriser Monsieur le Président à communiquer cet avis à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Le Président

Louis VILLARET